

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 17 janvier 2014
(convocation du 7 janvier 2014)**

Aujourd'hui Vendredi Dix-Sept Janvier Deux Mil Quatorze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MADRELLE Nicolas, Mme TERRAZA Brigitte, M. VERNEJOUL Michel, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à DUCHENE Michel à partir de 10 h15
M. BRON Jean-Charles à M. SOLARI Joël
Mme. CARTRON Françoise à M. PIERRE Maurice
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. GAÜZERE Jean-Marc
Mme. FAYET Véronique à M. ROBERT Fabien jusqu'à 10 h 40
M. PUJOL Patrick à M. POIGNONEC Michel
M. SOUBABERE Pierre à M. HERITIE Michel
M. BOUSQUET Ludovic à Mme. COLLET Brigitte
Mme. CAZALET Anne-MARIE à M. DAVID Jean-Louis jusqu'à 10 h 30
Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. LACUEY Conchita jusqu'à 10 h 10
M. DELAUX Stéphan à M. DUCASSOU Dominique
Mlle. EL KHADIR Samira à Mlle. DELTIMPLE Nathalie

M. GALAN Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. FLORIAN Nicolas
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL PUECH Clément
M. JOUBERT Jacques à Mme. CHAVIGNER Michèle
Mme. LAURENT Wanda à Mme. DESSERTINE Laurence
M. MOGA Alain à M. DUPOUY Alain
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme. PARCELIER Muriel à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
Mme. SAINT-ORICE Nicole à M. SIBE Maxime
Mme. WALRYCK Anne à Mme. TOUTON Elisabeth

EXCUSES :

LA SEANCE EST OUVERTE

Avenant n°5 portant modification de la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public du Grand Projet des Villes des Hauts de Garonne : prorogation d'activité au 31/12/2014 - Versement de la participation communautaire complémentaire au budget de fonctionnement du GIP/GPV des Hauts de Garonne pour l'année 2014 - Décisions

Monsieur TOUZEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

1- Rappel du cadre contractuel : une convention constitutive en date du 31 août 2001 amendée en 2013 et son objet :

1-1 Un engagement contractuel et financier :

La Communauté urbaine de Bordeaux a été partie prenante du Grand Projet de Villes (GPV) des Hauts de Garonne, programme animé et coordonné par le Groupement d'intérêt public (GIP/GPV) ralliant 4 communes de la Rive Droite : Bassens, Cenon, Floirac et Lormont. Dès 2001, cet engagement s'est matérialisé par une convention constitutive établie entre ces 4 communes et la Cub. Plusieurs avenants sont venus impactés cette convention initiale soit pour acter des modifications statutaires, proroger par 2 fois la durée d'activité (en 2007 et 2011) ou assurer des mises en conformité de la structure avec la réglementation en vigueur.

En marge de cette contractualisation, notre établissement public a autorisé, chaque année, dans le cadre d'une délibération à incidence financière, le versement d'une subvention annuelle de fonctionnement fondée sur des orientations prises par le GIP/GPV dans des domaines aussi divers que la programmation urbaine, l'environnement et les espaces naturels structurants ou encore le marketing territorial et l'E-communication.

1-2 Un volet politique de la ville :

En ce qui concerne plus particulièrement l'objet de la convention, les missions du groupement ont permis d'assurer notamment :

- un suivi des divers projets ANRU menés sur la Rive Droite : Bassens Le Bousquet, l'ORU du 8 mai 1945, deux ORU sur le quartier Génicart à Lormont et celui de Libération à Floirac : ces deux dernières opérations étant appelées à faire l'objet d'avenants de clôture dans le courant du 1^{er} semestre 2014.
- l'exercice de missions sur des thématiques en lien direct avec des objectifs communautaires comme : le renouvellement urbain et l'habitat, la programmation urbaine,

le numérique, l'environnement et les espaces naturels structurants (ex : le Parc des Coteaux).

2-Amendement à la convention constitutive (article 22.2): la prorogation d'activité et la poursuite d'actions et de perspectives 2014 :

2-1- Une prorogation d'activité du GIP/GPV et ce, conformément aux dispositions de l'article 22.2 remplacé par l'article 6 de la convention constitutive dans le cadre de l'avenant n°6 du GIP/GPV pour une période courte allant **du 31 août au 31 décembre 2014** et le versement de la participation communautaire au budget de fonctionnement du GIP/GPV lui permettant de terminer les actions lancées.

2-2 : Des poursuites des actions de 2013 sur 2014 et les perspectives 2014 :

L'année 2013 a été consacrée à :

- la poursuite des programmes ANRU1 dont l'échéance initiale a été fixée en 2014 : avec une préparation et animation de réunions MOUS avec les 4 villes.
- l'articulation de la fin des programmes du GIP/GPV avec leur évaluation dans le cadre du Plan Stratégique Local (PSL) porté par la Cub pour lequel une mission d'accompagnement menée par le groupement Espacité/Ellipse/D2H conduit à analyser 6 sites pilotes dont 3 sont sur le périmètre d'intervention du GIP : à savoir Bassens/Le Bousquet-Meignan, Cenon/8 mai 1945 et Lormont Carriet,
- et enfin à la poursuite de la définition de nouveaux projets sur le parc des Coteaux (ex : avec la mise en place d'une nouvelle signalétique, mise en place d'une nouvelle cartographie sur des itinéraires construite en concertation avec les habitants du quartier).

Par ailleurs, ce groupement s'est impliqué dans le cadre de la démarche de révision du PLU et par la participation à divers ateliers thématiques.

Les perspectives 2014 sont scindées en plusieurs actions :

Action n°1 : le lancement d'études socio- urbaines parmi lesquelles : les sites dits du Plateau :Dravemont Floirac (étude opérationnelle à lancer début 2014), Carriet intermédiaire/Lormont, Prévert-Moura/Bassens. Deux autres quartiers : Palmer (étude à lancer prochainement) et le quartier Saraillère pourront être intégrés au plan programme.

- le projet urbain intercommunal Joliot Curie a permis de regrouper 3 communes (Bordeaux, Cenon, Floirac) sensibilisées par des questions de renouvellement urbains relatives aux grands ensembles sociaux situés au cœur de la plaine Rive Droite. Un partenariat avec Euratlantique a été recherché et le GIP a assuré le pilotage des ateliers thématiques. Une étude opérationnelle va être lancée en 2014.

Action n°2 : des subventions (au titre du FEDER) à solliciter par le GIP/GPV qui vont permettre d'assurer une mission d'animation de projets culturels du Parc des Coteaux.

Action n°3 : la reconduction de l'évènement PanOrama 2012 (subventionné à hauteur de 80 000 € par la Cub), en biennale/édition 2014, évènement qui sera plus orienté sur les secrets non révélés du Parc des Coteaux avec le souci de création de réseaux d'initiatives à l'échelle régionale et d'appropriation de l'espace par les habitants du territoire.

A côté de ces divers projets, le GIP poursuit sa contribution au titre des programmes 50 000 logements de la SPL « la Fabrique Métropolitaine » de la Cub sur la Rive Droite.

Ce partenariat très positif et constructif va permettre de clore le projet de développement social et urbain des Hauts de Garonne pour lequel le GIP/GPV avait été créé en 2001.

Les réformes actuelles au titre de la décentralisation et la politique de la ville seront l'occasion pour le GIP et la Cub d'ouvrir une réflexion courant 2014 relative à l'avenir de cette structure et son évolution dans l'espace institutionnel local.

3- Le budget 2014 du GIP/GPV et le versement de la participation Cub complémentaire au Budget de fonctionnement du GIP/GPV au titre de l'exercice budgétaire 2014 :

3-1 la présentation du Budget 2014 du GIP/GPV :

Pour le GIP/GPV : le budget prévisionnel 2014 du GIP/GPV s'équilibre à la somme de 613 000 € et se décompose comme suit :

DEPENSES		RECETTES		
Postes	Montant	Financeurs	Montant en €	Total en €
		FEDER	55 000	55 000
Fonctionnement	613 000€	Communes	231 000	231 000
		Cub (crédits politique ville)	217 000	217 000
		CG33	45 000	45 000
		CR Aquitaine	25 000	25 000
		Bailleurs	40 000	40 000
		Recettes diverses (remboursement de frais et accessoires salaires)	2000	613 000€
		SOUS TOTAL	613 000€	SOUS TOTAL

Au titre des crédits Politique de la Ville de la Cub : le versement de la participation communautaire complémentaire au Budget de fonctionnement du GIP va s'élever à la somme de **57 000 €** (par voie de décision modificative en cours d'exercice 2014) pour autoriser la couverture des actions restant à réaliser par le GIP/GPV au 31 décembre 2014. Ce financement de la Cub représente près de 35,2% du budget total du GIP/GPV sachant que la participation financière communautaire au budget précité depuis la création du groupement s'élève à **2 058 270,57 €**

3-2 La dotation de la subvention totale de la Cub au budget de fonctionnement du GIP/GPV :

Au regard du bilan d'activité 2013 et des perspectives d'actions pour 2014, la présente délibération vient confirmer le versement de la participation communautaire au budget de fonctionnement du GIP/GPV des Hauts de Garonne pour l'année 2014 à hauteur de **232 000 €** répartis selon la clé de répartition suivante :

- au titre du budget de la Politique de la Ville: **217 000 €** : dont 160 000 € inscrits au BP 2014 et un financement complémentaire de 57 000 € à solliciter dans le cadre d'une Décision Modificative du budget de l'exercice en cours.
- au titre du budget de la Nature : **15 000 €** dont 10 000 € dans le cadre de la Charte de gestion intercommunale du parc des Coteaux et 5000 € pour la poursuite de la mise en place d'outils de valorisation de cet espace structurant.

Afin d'avoir la même lecture sur le contenu du cadre contractuel qui lie la Cub au GIP/GPV, il appartient, par la suite, aux instances décisionnelles du GIP/GPV d'entériner cet avenant à incidence juridique et financière.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les délibérations successives :

- 2 actes délibératifs n°2001/100 et 2001/0935 des 19 janvier et 12 octobre 2001 portant approbation de la création du GIP/GPV des Hauts de Garonne et pour la seconde, adhésion de la Cub à ce groupement,
- n°2005/0965 du 16 décembre 2005 relative à l'avenant n°1 portant approbation de modifications statutaires du GIP/GPV,
- n° 2007/0386 du 25 mai 2007 portant adoption de l'avenant n°2 relatif à la 1ère prorogation d'activité du GIP pour une durée de 4 ans (2008/2011),
- n°2011/0303 du 29 avril 2011 portant adoption de l'avenant n°3 entérinant la 2^{ème} prorogation d'activité du GIP/GPV pour une période de 4 ans soit 2011 au 31 août 2014,
- n° 2013/0379 du 31 mai 2013 portant approbation des modifications des articles 21,22.2 et 24 de la convention constitutive de 2001,

VU l'avenant n°6 adopté par le GIP/GPV portant sur la désignation d'un nouvel ordonnateur et de son suppléant,

VU le procès-verbal de l'Assemblée Générale du GIP/GPV en date du 25 novembre 2013 approuvant la modification de la convention constitutive sur le point de la prorogation d'activité sur une période supplémentaire de 4 mois soit au 31 décembre 2014,

VU le projet d'avenant n°5 ci-joint,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE :

- le GIP/GPV des Hauts de Garonne doit poursuivre jusqu'à son terme les missions fondatrices et d'achever, notamment, le pilotage général des conventions ANRU en cours à savoir la clôture de 2 opérations ANRU : l'ORU de Génicart et celle du quartier Libération à Floirac qui vont intervenir dans le courant du 1^{er} trimestre 2014,

- la durée d'exercice des missions générales du GIP/GPV dépasse la durée légale fixée au 31 août 2014.

DECIDE

Article 1 :

D'entériner par l'avenant n°5, la modification apportée à la convention constitutive sur le prolongement d'activité du GIP/GPV du 31 août 2014 au 31 décembre 2014.

Article 2 :

De prévoir dans le corpus de l'avenant n°5 l'attribution de la subvention complémentaire de 57 000 € de la Communauté urbaine de Bordeaux au budget de fonctionnement du GIP/GPV des Hauts de Garonne d'un montant total de 217 000 € pour l'année 2014 au Budget de fonctionnement du GIP/GPV des Hauts de Garonne.

Article 3 :

L'imputation des crédits correspondants est assurée au titre de l'opération 05 P006O019 « Participation GIP » au Budget Principal de l'exercice en cours.

Article 4 :

La signature par M. le Président de l'avenant n°5 à la convention constitutive du GIP/GPV des Hauts de Garonne et de toutes autres pièces nécessaires à la mise en œuvre de cet avenant.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 17 janvier 2014,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
4 FÉVRIER 2014

PUBLIÉ LE : 4 FÉVRIER 2014

M. JEAN TOUZEAU